



<b>Objet</b>	Compte-rendu de l'Assemblée Générale de WWOOF France
<b>Date / Heure</b>	29 avril 2023 de 14h à 18h
<b>Lieu</b>	Tiers-Lieu l'Hermitage - 17 rue de l'Hermitage, Autrêches
<b>Participants</b>	Cf. Feuille d'émargement
<b>Excusés</b>	Jocelyn Marques (administrateur)
<b>Secrétaire de séance</b>	Margot Verdier-Davioud (salariée) / Virginie Lopez (salariée)

Votants :

- Nombre de membres présents avec droit de vote : 57
- Nombre de membres représentés (pouvoirs nominatifs) : 9
- Nombre de pouvoirs en blanc : 31

L'assemblée est présidée par Lucile Froitier, présidente de l'association.

Le dépouillement des votes est supervisé par deux bénévoles :

- Agnès Bouhadana-Marec
- Elisabeth Siegwalt

L'Assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activités 2022
- Rapport financier 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Élection du conseil d'administration

Présence de deux interprètes LSF.

Pour tous les éléments visuels, voir [le rapport annuel 2022](#) et [la présentation projetée](#).

Pour les échanges/questions qui ont eu lieu lors de l'AG, voir la [prise de notes de l'AG 2023](#).

Ouverture de la séance à 14h26.

*L'Assemblée générale ne délibère valablement à la première réunion mentionnée dans l'acte de convocation que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il est tenu compte des mandats dûment remis pour le décompte du quorum. A défaut de quorum, l'assemblée générale se tient à la seconde réunion mentionnée dans l'acte de convocation. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés.*

Le quorum n'étant pas atteint, une seconde Assemblée générale ordinaire est ouverte.



Ouverture de la seconde séance à 14h47.

## Approbation des rapports d'activités et financiers 2022

Pour rappel, voir le document remis aux membres lors de la convocation : [Rapport annuel 2022](#)

Le vote a lieu à main levée, comme le stipulent les statuts. Les décisions sont adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés. Les abstentions n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

	Pour	Abstention	Contre	Exprimés	Résultat
Rapport d'activité	40 + 31*	13	12	83	86%
Rapport financier	46 + 31*	16	4	81	95%

\* Les 31 pouvoirs adressés en blanc au siège social de l'Association sont présumés émettre un vote favorable aux projets présentés.

Le rapport d'activité et le rapport financier de 2022 sont adoptés.

## Approbation du budget prévisionnel 2023

Pour rappel, voir le document remis aux membres lors de la convocation : [Rapport annuel 2022](#)

Le vote a lieu à main levée, comme le stipulent les statuts. Les décisions sont adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés. Les abstentions n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

	Pour	Abstention	Contre	Exprimés	Résultat
Budget prévisionnel	47 + 31*	15	4	82	95%

\* Les 31 pouvoirs adressés en blanc au siège social de l'Association sont présumés émettre un vote favorable aux projets présentés.

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 est adopté.

Suite aux remarques de l'assemblée, il est proposé de voter deux axes d'affectation de l'excédent :

1. L'embauche d'un salarié en 2023 pour renforcer l'équipe
2. L'augmentation des aides financières aux projets agricoles des fermes-WWOOF



	Pour	Abstention	Contre	Exprimés	Résultat
Embauche salarié	43 + 31*	17	5	79	94%
Augmentation aides	57 + 31*	9	0	88	100%

La proposition d'embauche d'un salarié en 2023 pour renforcer l'équipe est adoptée.

La proposition d'augmentation du fonds de dotation est adoptée.

## Élection du conseil d'administration

Deux mandats sont en cours : celui de Bruno Doucet (Trésorier) et celui de Lucile Froiter (Présidente).

Le mandat de Jocelyn Marques arrive à son terme et celui-ci ne souhaite pas se représenter.

Jean Autard, Stéphane Trégloze, Clémence Libeau et Timothée Vernier ont été **cooptés** en février 2023. Ils ont repris les mandats des membres démissionnaires en attendant l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Marie-Claude Belloy, Christophe Vigne et Jacques Réjalot ont été **parrainés** en mars 2023. Ils ont soumis leur candidature suite à l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Le vote se tient à bulletin secret. Sont élus les candidats remportant la majorité absolue des suffrages exprimés. Les abstentions n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Nombre de bulletins reçus : 60

	Pour	Abstention	Contre	Exprimés	Résultat
Jean Autard	45	11	04	49	Élu (91%)
Marie-Claude Belloy	49	05	06	55	Élue (89%)
Clémence Libeau	45	11	04	49	Élue (91%)
Jacques Réjalot	46	10	04	50	Élu (92%)
Stéphane Tregloze	41	15	04	45	Élu (91%)
Christophe Vigne	48	10	02	50	Élu (96%)
Timothée Vernier	47	10	03	50	Élu (94%)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.



Édition suite au CA du 15 mai 2023 :

Composition du bureau :

- Présidente : Lucile Froitier
- Secrétaire : Jean Autard
- Vice-secrétaire : Christophe Vigne
- Trésorier : Bruno Doucet
- Vice-trésorier : Stéphane Trégloze

A Lyon le 22 mai 2023,

La Présidente  
*Lucile Froitier*

Le Secrétaire  
*Jean Autard*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucile', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean', written over a horizontal line.